



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 7 AVRIL 2021

Conseillers en exercice : 19

Conseillers Présents : 18

Procurations : 1

Convocation : 31 mars 2021

L'an deux mille vingt et un et le sept avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement à la salle Força Real, pour respecter les règles de distanciation sociale, sous la présidence de Monsieur LAVILLE René, Maire.

Présents : M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTES Gilles, Mme DEJARDIN Marie-Anne, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, M. LAFFORGUE Guy, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LLENSE Gérard, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PAJOT Christine, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA et Sylvie et M. TORRENT Xavier.

Absent(s) : /

Procuration(s) : Mme VILA ABARCA Alexandra donne procuration à Patricia GHYS.

M. LORD Stéphane a été nommé secrétaire de séance.

011 / 2021 - OBJET : BUDGET COMMUNAL – AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à :

15 voix POUR (M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTES Gilles, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie, M. TORRENT Xavier et Mme VILA-ABARCA Alexandra par procuration)

4 voix CONTRE (Mme DEJARDIN Marie-Anne, M. LAFFORGUE Guy, M. LLENSE Gérard, Mme PAJOT Christine)

0 Abstention

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 ;

CONSTATANT que le compte administratif présente :

- un **excédent** de fonctionnement de : **533 799,61 €**
- un **excédent d'investissement (avant restes à réaliser)** : **213 698,50 € (001)**
- un **excédent d'investissement (après restes à réaliser)** de : **354 887,62 €**

DÉCIDE d'affecter le résultat comme suit :

POUR MEMOIRE	
Excédent de fonctionnement antérieur reporté (après DM)	372 570,18 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020	
. EXCEDENT :	533 799,61 €
. DEFICIT :	
EXCEDENT DE CLOTURE AU 31.12.2020	
. Affectation obligatoire	
- à la couverture du besoin en financement de la section d'investissement (cpte 1068) :	354 887,62 €
- à l'apurement du déficit de fonctionnement (report à nouveau débiteur) :	0,00 €
. Solde disponible du résultat de fonctionnement affecté comme suit :	
. Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00 €
. Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur (ligne 002)	178 911,99 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Le Maire,
René LAVILLE



Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20210407-0112021-DE
Date de télétransmission : 12/04/2021
Date de réception préfecture : 12/04/2021